Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_50_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°3
(2026/5/50) – COMMISSION MIXTE DES MARCHES
RAPPORTEUR : RONAN DANIEL

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_50_D-DE

Par délibération en date du 3 novembre 2011, le Conseil municipal a créé une commission mixte des marchés communaux.

Cette commission est composée d'élus municipaux, de représentants des commerçants et producteurs non sédentaires, ainsi que d'un représentant du Groupement des commerçants non sédentaires du Morbihan.

Elle exerce un rôle consultatif auprès du Maire sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement des marchés communaux. Elle a également vocation à favoriser le dialogue entre la collectivité et les commerçants et producteurs non sédentaires, notamment sur les sujets liés à la réglementation, à l'aménagement, à la modernisation et au bon fonctionnement des marchés.

La commission se réunit au minimum une fois par an. Elle est présidée par le Maire, ou son représentant, seul détenteur du pouvoir de décision.

La commission pourra, en tant que de besoin, associer à ses travaux toute personne qualifiée dont l'expertise serait utile aux échanges et réflexions engagés (placier, représentants de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, chambres consulaires, etc.).

Il est proposé au conseil municipal de fixer la composition et de procéder à la désignation des membres de cette commission.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1413-1,

VU la délibération du conseil municipal du 3 novembre 2011 portant création d'une commission mixte des marchés communaux,

VU les règlements des marchés bio et dominical édictés par arrêtés du Maire du 2 novembre 2004 et du 20 octobre 2025,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Action économique et commerciale, tourisme, agriculture, communication, évènementiel, participation citoyenne »,

Après en avoir délibéré, **26 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Mme DESPREZ, Mme BULEON-GUILLE, Mme BOUCHOUX, M. GOALLO, M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 1 : DECIDE que le comité sera composé de :

Membres élus :

- M. Yannick CADIOU
- M. Ronan DANIEL
- Mme Mireille SEILLER
- M. Erwan CALLOCH
- Mme Agnès LE CORRE
- M. Julien FORTIN
- Mme Laure-Anne BURBAN
- Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY

Membres extérieurs :

- 2 représentants des commerçants et/ou producteurs du marché dominical,
- 1 représentant des commerçants et/ou producteurs du marché bio,
- Le président de l'UESA ou son représentant,
- Le dirigeant de L'Aventurine ou son représentant,
- Le président de l'association des commerçants non sédentaires du Morbihan, ou son représentant.

Article 2 : PRECISE que la commission pourra s'adjoindre, avec voix consultative, toute personne qualifiée en matière d'organisation et de fonctionnement des marchés.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_50_D-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890